

## UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES – FACULTE DE DROIT

**ARC : « CONTENTIEUX STRATÉGIQUE : UTILISER LES TRIBUNAUX POUR OBTENIR UN CHANGEMENT SOCIAL ? LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'IMPUNITÉ DANS LES ARÈNES JUDICIAIRES »**

### APPEL A CANDIDATURES POUR DEUX BOURSES DE DOCTORAT EN DROIT

Dans le cadre de l'Action de Recherche Concertée (ARC) « *Contentieux stratégique : utiliser les tribunaux pour obtenir un changement social ? Lutte contre la pauvreté et l'impunité dans les arènes judiciaires* », l'Université libre de Bruxelles lance un appel à candidatures pour deux bourses de doctorat en sciences juridiques.

Ce projet de recherches s'étalera sur cinq ans (2015-2019). Il sera mené sous la direction coordonnée de Vaios Koutroulis (Centre de droit international, ULB), Arnaud Nuyts (Centre de droit privé, ULB), Julie Ringelheim (Centre de philosophie du droit, UCL), Annemie Schaus (Centre de droit public, ULB) et Barbara Truffin (Centre d'histoire du droit et d'anthropologie juridique, ULB).

#### 1. Descriptif du projet de recherches

La recherche part du constat de l'augmentation, dans différents systèmes juridiques, du phénomène du recours stratégique aux tribunaux. Cette pratique a été théorisée dans la littérature anglophone sous l'expression « *strategic litigation* ». D'abord observée dans les pays de *common law*, elle s'est développée, plus récemment, dans les pays de tradition civiliste et s'est étendue aux juridictions internationales.

Dans le champ des droits de l'homme, on désigne par *strategic litigation (SL)* l'usage du recours en justice dans le but de provoquer une évolution du droit – par le biais d'un changement de jurisprudence ou d'une réforme législative ou politique – en accord avec certaines valeurs ou idéaux collectifs. Les initiateurs d'une *SL* sont généralement des organisations non gouvernementales (ONG) ou des avocats militants. Ils sélectionnent des cas emblématiques, ou se joignent à des affaires en cours jugées représentatives, dans le but d'induire, à travers la décision judiciaire, un changement à dimension sociale ou politique. Mais dans le domaine du droit économique, on observe un autre usage de l'expression *SL* : dans ce contexte, ce terme vise l'utilisation du recours en justice par des entreprises dans le but de promouvoir leurs intérêts économiques propres d'une manière qui va au-delà de l'objet du litige, par exemple, pour intimider des concurrents, comme instrument de communication ou en vue d'imposer une nouvelle interprétation du droit favorable à leurs intérêts.

La recherche proposée vise à étudier l'importation de la pratique de la *SL* dans deux contextes juridiques dans lesquels elle a jusqu'ici été très peu étudiée : *primo*, le droit belge en tant qu'exemple de droit de tradition civiliste et situé dans l'espace juridique européen ; *secundo*, le droit international. Elle s'articulera autour de trois axes thématiques :

- (1) la lutte contre la pauvreté par la promotion des droits économiques et sociaux ;
- (2) la lutte contre l'impunité dans les cas de violations graves et massives des droits fondamentaux et
- (3) le recours stratégique aux tribunaux par des entreprises pour promouvoir leurs intérêts économiques.

Lire le descriptif détaillé du projet [http://droit-public.ulb.ac.be/wp-content/uploads/2015/05/ARC\\_Descriptif\\_complet.pdf](http://droit-public.ulb.ac.be/wp-content/uploads/2015/05/ARC_Descriptif_complet.pdf)

## **2. Détails des postes**

Les deux bourses de doctorat temps plein ont pour finalité la réalisation, en quatre ans, de deux thèses de doctorat. Les doctorant(e)s participeront en outre aux recherches collectives du projet. L'engagement des boursier(e)s est prévu au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

## **3. Profils souhaités**

Les conditions suivantes devront être remplies par tout(e) candidat(e) aux bourses:

- Master ou Master complémentaire donnant accès au doctorat (au plus tard au 1er octobre 2015) ;
- excellence du parcours académique ;
- rigueur et intérêt marqué pour la recherche scientifique ;
- bonne connaissance du français et de l'anglais (thèse en français ou en anglais).

## **4. Dossiers de candidature**

Le dossier de candidature devra être composé des pièces suivantes :

- un CV détaillé avec photo, format ULB (à télécharger en ligne : <http://www.ulb.ac.be/tools/CV-type.rtf>) ;
- une brève ébauche du projet de thèse de doctorat s'inscrivant dans un ou plusieurs des trois axes thématiques indiqués dans le descriptif du projet (entre 1500 et 2500 mots) ;
- une lettre de motivation ;
- les noms et coordonnées de deux personnes de référence ;
- un article ou un travail écrit attestant l'excellence et les aptitudes à la recherche du / de la candidat(e) ;
- un relevé des notes obtenues pendant les deux années d'études de Master (et, le cas échéant, du Master complémentaire).

## **5. Procédure de candidature**

La date limite du dépôt du dossier de candidature est le **15 juin 2015**.

Les candidatures doivent être envoyées par courriel électronique en format PDF au Centre de droit public ([cdp@ulb.ac.be](mailto:cdp@ulb.ac.be)) dans un message comportant comme objet « Candidature doctorat ARC contentieux stratégique ».

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Prof. Barbara Truffin ([btruffin@ulb.ac.be](mailto:btruffin@ulb.ac.be)).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront invité(e)s à un entretien oral de sélection à la fin du mois de juin.